

Requalification partielle du bâtiment cantine du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines

Division de l'espace R+1 pour créer une classe supplémentaire

LETTER DE CONSULTATION

Maîtrise d'Ouvrage : Commune de La Queue-Lez-Yvelines
50 bis rue Nationale - 78940 La Queue-Lez-Yvelines

Maître d'Œuvre : **Le28 Architectes**
52, rue Edouard Pailleron
75 019 Paris
Tel : 06 72 73 42 52

Coretude
9, Rue de la Butte de Ravanne
78 730 Saint Arnoult en Yvelines
Tel : 01 30 59 97 53

Adresse du chantier : 6 rue du Président Coty - 78940 La Queue-Lez-Yvelines

Objet du chantier : requalification de l'espace R+1 du bâtiment cantine du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines d'une superficie de plus de 90m² accueillant à ce jour 1 classe, sanitaire, stockage et couloir afin de créer une classe supplémentaire à ce niveau.

Marché conclu par voie de procédure adaptée suivant les articles L2123-1 et R2123-1-1° et suivants du Code de la commande publique

Date et heure limite de réception de l'offre :

Transmettre par mail les offres avant **le : 13/06/2025 à 19h00**.

aux adresses suivantes :

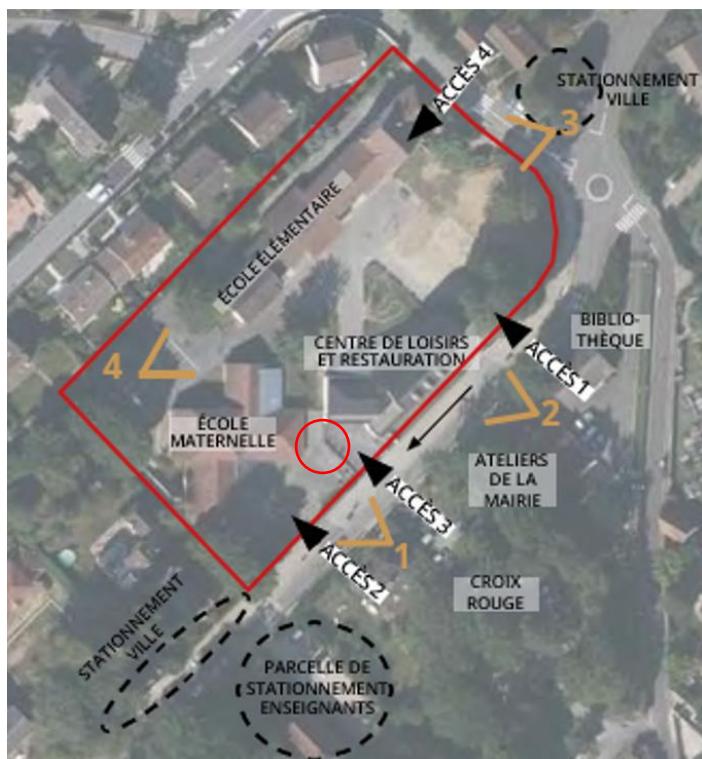
mairie@la-queue-lez-yvelines.fr
agence@le28architectes.com

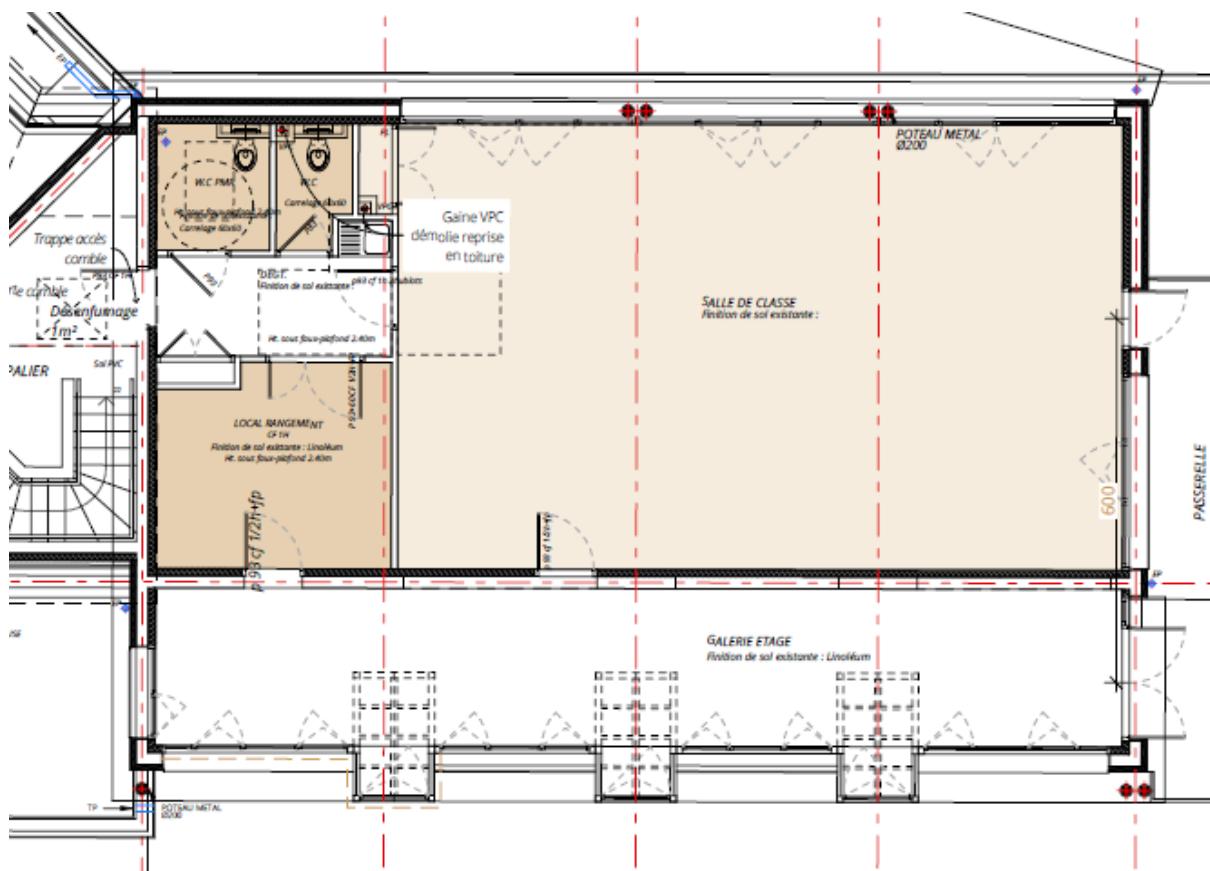
établies au nom du maître d'ouvrage : Mr le Maire de la Queue Lez Yvelines, 50 bis rue Nationale 78940 La Queue Lez Yvelines.

1 - Objet :

1.1 Dispositions générales :

Requalification de l'espace R+1 du bâtiment cantine du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines d'une superficie de plus de 90m² accueillant à ce jour 1 classe, sanitaire, stockage et couloir afin de créer une classe supplémentaire à ce niveau.

1.2 Plan de situation :



Plan actuel

2 - Contenu de la mission :

2.1 Nature de l'opération (descriptif détaillé) :

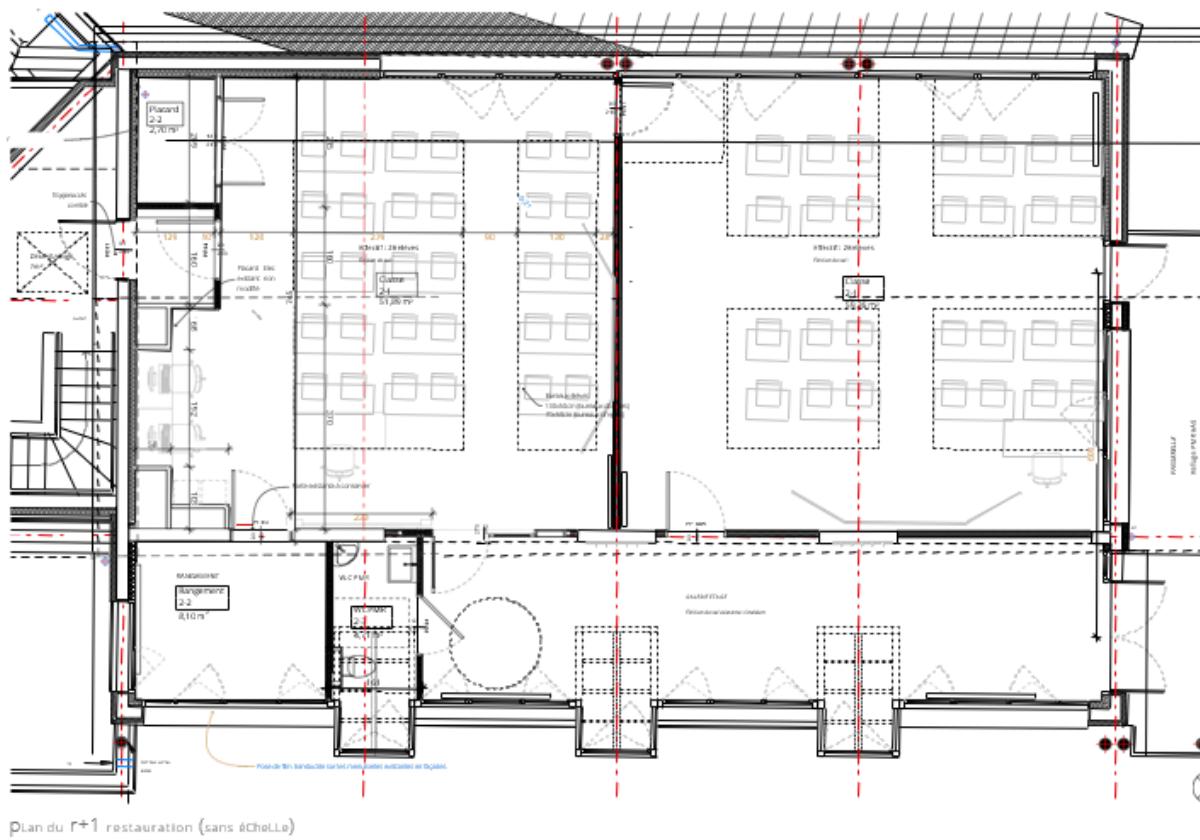
Les surfaces des deux classes créées sont respectivement de 54.59m² et 59.26m².

Cette orientation s'intègre parfaitement dans un objectif écologique et d'optimisation des espaces déjà construits (pas de consommation d'espace supplémentaire du sol) avec une redistribution des espaces sans emprise supplémentaire et une recherche de réhabilitation exemplaire en termes de réemploi et de minimisation de l'impact chantier.

Ainsi le projet a été étudié de manière à :

- ne remplacer qu'un minimum de matériaux en place,
- réutiliser sur site la quasi-totalité des portes et faux-plafonds démontables,
- ne remplacer le sol que sur l'emprise chantier,
- réutiliser les radiateurs et équipements de plomberie en place,
- adapter la porte vitrée existante aux nouvelles dimensions

2.1 Nature de l'opération (plan projeté) :



4 - DELAI D'EXECUTION

4.1 Durée de l'opération : dates de début et de fin de travaux :

L'ensemble des travaux devra impérativement être réalisé durant les mois de juillet et août 2025 pour permettre une reprise dans des conditions normales du fonctionnement du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines au 1 septembre 2025.

La durée d'exécution des travaux est fixée à : 7.5 semaines commençant le 8 juillet 2025.
La période en amont pouvant représenter la préparation de l'exécution des travaux.

3 : PIECES A FOURNIR AU TITRE DE LA PRESENTE CONSULTATION :

Remplacé par ce qui est dans le RC :

1. **Une lettre de candidature** et de désignation du mandataire par ses cotraitants, établie le cas échéant sur le formulaire DC1 (utiliser le formulaire mis à jour en date du 01/04/2019 joint au dossier de consultation)
 2. **Une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du Code de la commande publique (incluse dans le DC1, case prévue à cet effet à cocher).

3. **Une déclaration du candidat** établie le cas échéant sur le formulaire DC2 comprenant les informations suivantes (utiliser le formulaire mis à jour en date du 01/04/2019 joint au dossier de consultation) :
 - a. **Une déclaration concernant le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2).
 - b. **Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (annexe au DC2).
4. Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (**DC1**), à jour;
5. Déclaration appropriée des banques ou le cas échéant preuve d'une assurance risques professionnels.
6. Attestation d'assurance responsabilité décennale

Les candidats peuvent utiliser un formulaire unique DUME (Document Unique de Marché Européen) pour remplacer **la lettre candidature** (ou formulaire DC1) **et la déclaration du candidat** (ou formulaire DC2).

Pièces concernant l'offre :

7. **La lettre de commande, accompagnée du DPGF complétées sur la base des données indiquées ci-dessus.**
8. **Le mémoire technique de l'offre** (15 pages maximum):
 - Une note méthodologique précisant les moyens humains, compétences et expériences de l'équipe affectées
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les moyens de contrôle mis en place pour assurer la bonne exécution des prestations en études (transmissions des FTP, études d'exécution) puis en cours de chantier
 - Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène.
 - Toute information que le candidat jugera nécessaire permettant de mesurer la valeur technique de l'offre.
9. Annexes au mémoire
 - Attestations, certificats ou agréments justifiant des qualifications de l'entreprise pour ce type de réalisation.
 - Les fiches techniques des fournitures,

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée,

10. L'acte d'engagement (.e.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
11. Le planning comprenant les délais de réalisation des missions.

Au stade de l'attribution : **Le mémoire technique sera rendu contractuel à la signature du marché**

4 Modalités et critères de sélection :

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats n'ayant pas qualité pour présenter une offre ou qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes.

La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financières et des capacités techniques et professionnelles des candidats sera effectuée au plus tard avant l'attribution du marché public.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	50 %
Valeur Technique (notamment au regard du mémoire technique)	50%

4.1 MODALITES D'EVALUATION DES CRITERES :

Le coût des prestations sera jugé sur la base des montants en euros figurant dans le DGPF

Critères Coefficient

Critère de prix noté sur 50 points :

L'offre analysée obtient une note sur 50 en application de la formule suivante :

Note prix attribuée = $50 \times (Y_0/Y)$, dans laquelle 50 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y₀ = montant de l'offre la moins disante. L'offre (Y₀) moins disante aura le nombre maximum de points (50).

Critère technique noté sur 50 points :

- Les fiches techniques des fournitures,
- Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
- Les moyens de contrôle mis en place pour assurer la bonne exécution des prestations.
- Les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène.
- Le planning d'exécution

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

5 Modalités de dépôts des offres :

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées en haut de la page du présent document.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure, limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus.

Elles devront être envoyées par mail aux adresses suivantes :

mairie@la-queue-lez-yvelines.fr
agence@le28architectes.com

6 Négociations

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats au vu des critères énoncés ci-dessus.

Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur pourra poursuivre ces négociations par des questions écrites et, au besoin, une ou plusieurs auditions. Les discussions pourront porter entre autres sur les aspects techniques et financiers des offres (y compris les délais), et se feront dans le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique.

Ces discussions permettront, le cas échéant, de procéder à une mise au point des composantes du marché (y compris la correction des éventuelles erreurs matérielles) avec les candidats.

Les négociations pourront avoir lieu soit sur place à la mairie, soit par écrit (courrier, télécopie ou courriel). Chacun des candidats est donc invité à indiquer dans son offre une adresse e-mail, un numéro de télécopie et le nom d'un correspondant.

Si un candidat admis à la négociation n'y participe pas, son offre initiale sera retenue pour le second classement après négociation.

L'acheteur se laisse la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Contact technique et administratif

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite dans les délais fixés par le présent règlement de la consultation :

Renseignements administratifs et techniques :

mairie@la-queue-lez-yvelines.fr
et agence@le28architectes.com